

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du SUBDRAY dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, le Mardi 15 Novembre 2016 à 19h sous la présidence de Madame Corinne SUPLIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames ARBENTZ THEBAUX - FERNANDEZ - JACQUET - MOREAU - SAINTEMARIE - Messieurs CHANTELAUZE - FOUCHET - MARTIN - MARTINAT - RENIER

Etaient absents excusés : Madame EVRARD, Messieurs GABILLAUD et GUILLON qui donnent respectivement pouvoir à Madame MOREAU et à Messieurs FOUCHET et MARTINAT.

Monsieur Joël MARTINAT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte puis propose que soient étudiées les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du 28 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité sans observation ni réserve.

1. Transfert de la compétence « Tourisme » à Bourges Plus

Afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe, le Conseil Communautaire de Bourges Plus a adopté le 26 Septembre dernier le transfert de la compétence « Tourisme » au 1^{er} Janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération. Ce transfert ne concerne pas les équipements touristiques ni la taxe de séjour.

De ce fait, les communes doivent délibérer dans les trois mois sur ce transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte que les compétences « Création, aménagement, entretien et gestion d'activités touristiques » et « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » soient transférées à la Communauté d'Agglomération de Bourges, que les équipements touristiques ainsi que la taxe de séjour soient exclues du transfert au 1^{er} Janvier 2017.

Les statuts de Bourges Plus devant être modifiés en conséquence, cette modification sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil de décembre.

2. Avis sur la demande d'autorisation présentée par la SAS MONIN en vue d'exploiter un établissement d'élaboration et de conditionnement de sirops et de spiritueux situé ZAC de l'Echangeur- La Voie Romaine sur le territoire de Bourges

Le Conseil Municipal est sollicité afin de donner son avis sur la demande d'autorisation présentée. Un conseiller municipal intéressé par le dossier sort de la salle et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de s'abstenir de donner son avis car aurait souhaité être sollicité avant le début des travaux. En effet, à ce jour, l'implantation de la société sur la ZAC de l'Echangeur est bien avancée.

3. Fermeture poste «adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à 22.50/35^{ème} »

Comme suite à l'augmentation du temps de travail au 1^{er} Octobre 2016 de l'agent en charge de la Bibliothèque et après avis favorable du comité technique paritaire du Centre de Gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à 22.50/35^{ème} au 1^{er} Octobre 2016.

4. Demande de sponsorship du Lycée Agricole pour le trophée national des lycées agricoles (TNLA)- 2017

Dans le cadre de la préparation au trophée national des lycées agricoles qui se tiendra, pour la septième année, au Salon International de l'Agriculture du 1^{er} Mars au 05 Mars 2017, le Lycée Agricole, installé sur notre commune, s'est à nouveau mobilisé autour de cette manifestation.

Afin de les aider dans leur projet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de verser une aide de 200 €, montant identique versé en 2014 et 2015.

Cette subvention sera inscrite au budget 2017 et versée après le vote du budget.

5. Redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'instaurer sur son territoire la redevance, au taux maximum, pour occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Cette redevance sera revalorisée automatiquement chaque année en application des index de référence.

6. Désignation d'un membre à l'« OMSAC » (Office Municipal Sport-Animation et Culture)

Suite à la démission d'un conseiller municipal en tant que membre de l'association et considérant que les statuts de l'association prévoient que le conseil d'administration peut comprendre jusqu'à trois membres désignés par le Conseil Municipal, Monsieur Jean-Pierre MARTIN propose sa candidature afin d'entrer au conseil d'administration de l'association.

Monsieur MARTIN étant seul candidat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide cette candidature.

7. Dégrèvement taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le chèque de 36 € adressé par les services des finances publiques pour dégrèvement sur la TFNB consécutif à des pertes de récoltes dues aux inondations du 28 Mai dernier.

8. Décision du maire

Madame le Maire a signé un contrat de maintenance avec la Sté MEDIASELF pour le matériel informatique de l'école (vidéoprojecteur interactif, haut-parleur Epson, portable ASUS) pour un montant annuel de 200 € HT soit 240 € TTC. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Informations diverses :

- ✓ Remerciements pour l'envoi des fleurs pour le décès de Mme LETOLLE
- ✓ Lancement d'une campagne de communication départementale pour redynamiser le programme « Habiter mieux » sur les aides accordées pour les travaux de rénovation énergétique. Renseignements auprès de l'Agence nationale de l'habitat Tél : 02 34 34 62 97. L'information sera détaillée lors du prochain « vite-dit » .

Questions diverses :

Madame le Maire rappelle que les questions posées lors des conseils municipaux peuvent être du fait d'un conseiller lui-même ou une demande qui lui a été faite par un administré.

Monsieur Joël MARTINAT demande l'évolution du dossier « La Bergerie ». (Pour rappel, ce dossier concerne des désordres constatés suite à la restauration du bâtiment)

- ✚ Madame le Maire répond que l'avocat a relancé l'expert en septembre et en octobre.

Monsieur Jean-Pierre MARTIN demande si la commune ne pourrait pas contacter l'expert directement.

- ✚ Un courrier va être adressé directement au Tribunal Administratif afin d'obtenir des réponses sur ce dossier.

Monsieur Jean-Pierre MARTIN demande si, dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments, les dérogations concernant la mise en place d'ascenseur à la Bibliothèque et à l'Espace Enfants ont été acceptées.

- ✚ Monsieur Bruno FOUCHET indique que les dérogations faisaient juste l'objet d'une information et qu'à ce jour elles ne sont pas validées

Madame Joël MARTINAT demande l'évolution du projet des travaux de rénovation de la Salle « La Grange ».

- ✚ Monsieur Jean-Pierre MARTIN indique qu'une pré-étude sur la partie « énergie » est en cours. Plusieurs pistes de mode de chauffage sont envisagées dont certains avec de l'énergie renouvelable pour lesquels des subventions substantielles de l'ADEME et du Conseil Régional sont possibles.
- ✚ Monsieur Franck RENIER indique qu'il est en contact avec plusieurs cabinets d'architecte sur le projet d'aménagement « intérieur et extérieur ».
- ✚ Madame le Maire tient à préciser que l'avancement de ces dossiers se fera en fonction de nos possibilités d'investissement .

Monsieur Philippe CHANTELAUZE s'informe sur l'avancement de l'élaboration du document unique.

- ✚ Les agents travaillent actuellement sur ce dossier dans chaque service.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 20h

Le Maire,



Corinne SUPLIE